



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

### Délibération n°03-10-22-3

**OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal - Nouveau tableau du Conseil Municipal et des commissions communales, suite à la démission de M. Bernard GAERTNER, 3<sup>ème</sup> adjoint.**

L'an deux mil vingt-deux, le TROIS OCTOBRE, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 SEPTEMBRE 2022, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente de Neuvic, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	18	1	0	18	0	1

**PRÉSENTS :** Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Delphine LAMOTHE, Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Nathalie BUGEAT, Rosa-Line GOURRAUD, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Catherine LARTIGAUT, Thierry MURAT, Sylvain NOËL, Danielle PRADEL, Lucie REYMOND BUYCK, Jean-Marc BOULEAU, Guillaume REPEZZA et Franck SOMPAYRAC.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Mme Fanny CHASSAGNARD a donné procuration à Mme Céline CONDAMINAT.

**ABSENTE NON REPRÉSENTÉE :** Mme Rosa-Line GOURRAUD, absente à partir de 21H20, soit après le vote de la délibération N° 11. N'a donc pas participé au vote à partir de la délibération N° 12.

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Mme Céline CONDAMINAT.

Madame la Maire informe l'assemblée que par courrier du 18 juillet 2022, Madame la Préfète a accepté la démission de M. Bernard GAERTNER du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint et du mandat de conseiller municipal.

Madame la Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal suivant sur la liste « Vivre et agir à Neuvic » ;  
Madame Nathalie BUGEAT est donc installée en tant que 15<sup>ème</sup> élue de cette liste.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral, et notamment son article L273-10 se rapportant à l'élection des conseillers communautaires,

VU la délibération n° 2020-05-23-003 du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au maire,

VU la délibération n° 17-01-22-5 du 17 janvier 2022 modifiant le nombre des adjoints au maire,

VU la délibération n° 2020-05-23-005 du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

VU la délibération n° 2020-05-23-006 du 23 mai 2020 relative fixant les délégations du maire,

VU l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la détermination du nombre des adjoints au Maire qui ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

VU la délibération n° 17-01-22-5 du 17 janvier 2022 redéfinissant les commissions permanentes communales, et modifiant leur nombre,

VU la délibération n° 17-01-22-5 du 17 janvier 2022 portant sur la redéfinition du nombre et de la thématique des commissions permanentes communales,

VU la délibération n° 07-03-22-12 du 7 mars 2022 portant modification du règlement intérieur du conseil municipal, notamment son article 7 relatif aux commissions permanentes communales,

Considérant qu'en application des délibérations antérieures à 2020, la commune de Neuvic disposait de quatre adjoints,

**Madame la Maire propose :**

- de ne pas pourvoir au poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint,
- d'arrêter le nombre d'adjoints au maire, à trois au lieu de quatre.
- de nommer un conseiller délégué pour intervenir dans les domaines du budget et de l'économie locale.

**Le Conseil Municipal, à la majorité – Mme Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO s'abstient.**

- **ARRÊTE** le tableau du Conseil Municipal présenté en annexe par Madame la Maire.
- **ACTE** la nouvelle composition des commissions permanentes ainsi proposées par Madame la Maire, à savoir :

- **Commission « Ressources humaines »**

**Président : Pascal Ronceray**

Membres : Fanny Chassagnard, Céline Condaminat, Nathalie Bugeat, Nathalie Hernandez De Castro, Catherine Lartigaut, Thierry Murat, Lucie Reymond Buyck.

- **Commission « Affaires sociales, urbanisme et logement »**

**Présidente : Céline Condaminat**

Membres : Pierre Bertrand, Fanny Chassagnard, Nathalie Hernandez De Castro, Delphine Lamothe, Thierry Murat, Jean-Marc Bouleau, Franck Sompayrac.

- **Commission « Budget, économie locale et tourisme »**

**Président : Lucie Reymond Buyck, en binôme avec Pascal Ronceray pour le tourisme.**

Membres : Thierry Murat, Sylvain Noël, Danielle Pradel, Nathalie Bugeat, Pascal Ronceray, Jean-Marc Bouleau, Guillaume REPEZZA.

- **Commission « Éducation, culture, associations et sports »**

**Présidente : Delphine Lamothe**

Membres : Philippe Betoule, Rosa-Line Gourraud, Nathalie Hernandez De Castro, Catherine Lartigaut, Thierry Murat, Danielle Pradel, Jean-Marc Bouleau.

---

- **Commission « Voirie, espace rural, travaux et transition écologique »**

**Président : Pascal Ronceray**

Membres : Philippe Betoule, Rosa-Line Gourraud, Jean Jourde, Thierry Murat, Sylvain Noël, Franck Sompayrac, Pierre Bertrand.

- **Commission « Communication et démocratie participative »**

**Présidente : Céline Condaminat**

Membres : Fanny Chassagnard, Pascal Ronceray, Nathalie Bugeat, Nathalie Hernandez De Castro, Catherine Lartigaut, Thierry Murat, Lucie Reymond Buyck.

- **ACTE** que ces commissions permanentes spécialisées du conseil municipal seront constituées du Maire, président de droit, et de 7 membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Fait et délibéré à NEUVIC,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

**Madame la Maire,  
Dominique MIERMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20221003-03-10-22-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Affichage : 07/10/2022